

A ces paroles, François baissa humblement la tête. Comme il s'en allait, le Pape lui demanda : "*Où allez-vous, homme simple ? quelle assurance avez-vous de ce que vous venez d'obtenir ?*" — *Saint-Père*, répondit-il, *votre parole me suffit. Si cette Indulgence est l'œuvre de DIEU, lui-même la manifestera. Que JESUS-CHRIST, sa sainte Mère et les Anges soient à cet égard Notaire, papier et témoins, je ne demande pas d'autre acte authentique.* C'était un effet de la grande confiance que lui inspirait la vérité de l'apparition.

L'indulgence de la PORTIONCULE, accordée depuis deux ans, n'avait point encore de jour fixe où les Fidèles pussent la gagner. François attendait que JESUS-CHRIST, le premier auteur d'une grâce si précieuse, le déterminât.

Or, une nuit que François était en prière dans sa cellule, le Tentateur lui suggéra de diminuer ses pénitences : sentant la malice du démon, il va dans le bois, se jette nu à travers les ronces et les épines, et se met tout en sang. Une grande lumière l'entoure ; il voit quantité de roses blanches, et de roses rouges, quoiqu'on fût au mois de janvier et dans un hiver très rigoureux. Dieu venait de changer les buissons piquants en de magnifiques rosiers, toujours verts et sans épines, chargés de belles roses blanches et rouges. — Des anges qui parurent en grand nombre lui dirent : "*François, hâtez-vous d'aller à l'église, Jésus-Christ y est avec sa Sainte Mère.*" Au même moment il fût revêtu d'un habit très blanc, et étant arrivé à l'église, après une profonde adoration, il fit cette prière : "*Notre Père, Très saint Seigneur du Ciel et de la Terre, Sauveur du genre humain, daignez par votre grande miséricorde déterminer le jour de l'Indulgence que vous avez eu la bonté d'accorder.*" Notre-Seigneur lui répondit qu'il voulait que ce fût depuis le soir du jour où l'Apôtre saint Pierre se trouva délivré de ses liens, jusqu'au lendemain. Il lui ordonna ensuite d'aller se présenter à son Vicaire, de lui porter quelques roses blanches et rouges pour preuve de la vérité du fait, et de mener quelques-uns de ses compagnons qui rendraient témoignage de ce qu'ils avaient entendu...

Le Pape, convaincu par des preuves aussi incontestables, d'accord avec les Cardinaux, confirma cette Indulgence avec tous ses privilèges. Ensuite, il manda aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolète,